

p.B. 73.4/1.3.0.1.

Sa 23. Feb. 87 15

~~D. 50.2. Namibie~~ - GRU/hb

Berne, le 19 février 1987

ConfidentielNote d'entretienEntretien avec M. Sam Nujoma, Président de la SWAPO

Une entrevue a été aménagée, le mercredi 18 février 1987 à 9.00h au siège de la Mission suisse à Genève, entre d'une part, une délégation suisse composée de MM. les Ambassadeurs Ernst Andres (Mission, Genève) et A. Rüegg (Chef de la Div. pol. II, Berne), M. le Ministre J.-P. Vettovaglia (Mission, Genève), et M. F. Gruber (Div. pol. II, Berne), et, d'autre part M. Sam NUJOMA, Président de la SWAPO, accompagné de M. Hifikepunye Pohamba (Secretary of Finance) et M. Shapua Kaukungua (SWAPO Chief Representative for Western Europe). Le but de cette rencontre était, dans le cadre général du maintien du dialogue entre les deux parties, de faire le point de la situation en Namibie.

M. Nujoma retraça brièvement les étapes marquantes de l'évolution politique récente en Namibie (à savoir: l'échec des conférences de 1981 et 1984, et l'installation d'un "régime fantoche" en 1985 par l'Afrique du Sud) et souligna la situation économique catastrophique actuelle (chomâge, récession, problèmes pour la jeunesse). En conclusion à cette présentation, il lança un appel au gouvernement suisse pour que la Suisse, en tant qu'Etat neutre, joue un rôle en faveur de l'indépendance de la Namibie sur la base de la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU. En particulier, il en appela à la lutte contre l'apartheid, à la condamnation des bantoustans, et au soutien des Etats de la ligne du front.

La délégation suisse rappela l'attitude du Conseil fédéral en la matière: le respect du droit des peuples à l'autodétermination, la condamnation de l'apartheid, la non-reconnaissance des bantoustans, l'inefficacité des sanctions économiques auxquelles nous préférons des mesures positives en faveur des couches les plus défavorisées de la population sud-africaine, la disponibilité de la Suisse pour promouvoir le dialogue et des négociations entre toutes les parties concernées.

En réponse aux questions soulevées par la délégation suisse, M. Nujoma précisa que la situation intérieure, mal connue du fait de la censure imposée à la presse et de l'interdiction de séjourner dans le pays faite aux étrangers, n'avait qu'empiré au cours des dernières années: militarisation accrue, couvre-feu nocturne, torture ... Si l'attention internationale se concentrait, ces temps-ci, sur les développements en Afrique du Sud (renforcement des sanctions), cela ne signifiait certes pas que la situation en Namibie s'était améliorée. En outre,

concernant le "link" entre une solution au problème namibien et le retrait des troupes cubaines d'Angola, M. Nujoma insista qu'une telle approche constituait une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain: l'Angola. Au demeurant, il se dit persuadé que Savimbi et ses "brigands" de l'UNITA auraient depuis longtemps disparu si l'Afrique du Sud ne leur avait apporté, en application de sa politique de déstabilisation en Afrique australe (cf. appui au RENAMO, Mozambique), un soutien solide et constant.

En conclusion, les deux parties ne réjouirent cet échange de vues, dont elles convinrent de la poursuite à l'avenir, que ce soit en Suisse, à Londres, à Luanda ou ailleurs.



F. Gruber

- Copie: - CFA
- BRE
- MF
- Secrétariat politique
- PB
- RUE
- GRU
- Ambassades de Suisse à: Pretoria, Luanda, Harare, Maputo, Londres, Bucarest, Washington
- Missions à: Genève, New York

Sa 23. Feb. 87 15